

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
4 — 1 — — matin, Express-Poste.
10 — 28 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 23 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les nouvelles d'Espagne continuent à être fort laconiques sur les incidents de la crise ministérielle qui tient en éveil l'opinion publique. Les journaux de Madrid du 3 octobre ne font que signaler, sans aucune exception, l'acceptation de la démission du Cabinet Narvaez. La *Iberia* seule ajoute que le général Larochea est chargé de la formation du nouveau Cabinet, et qu'il compte sur MM. Castro, Alejandro, Campoamor et Borrego. La *Gazette* est muette. MM. Narvaez, Pidal, Nocedal et Marfori étaient le 2, au soir, au théâtre de Jovellanos, et, dans les entr'actes, ils paraissaient absorbés dans une conversation intéressante. Voilà, en somme, à quoi se bornent toutes les indiscretions des journaux de Madrid.

Une dépêche de cette capitale, portant la date du 5, persiste à rester muette, évidemment par ordre, sur le principal évènement qui agite, à l'heure qu'il est, l'Espagne, et ne nous signale que la publication du programme des fêtes qui auront lieu lors de la délivrance de la reine Isabelle. Néanmoins, nous le répétons, nous ne saurions manquer de recevoir, dans un délai très-prochain, le mot vrai de la situation sur laquelle on continue de laisser planer un voile.

Ainsi que nous l'avons fait pressentir, il n'y aura pas de session d'automne du Parlement anglais; s'il en faut croire les organes du gouvernement, les ministres de la reine Victoria ont pris cette résolution parce que s'il y avait eu une brève session avant Noël, la question indienne aurait été naturellement discutée, et le ministère aurait éprouvé un choc au moins désagréable. Lord Palmerston est très-désireux, dit-on, d'éluder également la promesse qu'il a faite, lors de la dernière session, au sujet de la grande question de la réforme parlementaire.

On assure de bonne source que la banque d'Angleterre a consenti, la semaine dernière, à prêter à la compagnie des Indes Orientales un million sterling. La Compagnie donnerait les sûretés nécessaires.

Un correspondant du *Times* écrit à ce journal, qu'un steamer transportant un détachement du 5^e fusilier, a passé à Ghazepore le 10 août, et qu'il est

arrivé le 17 du même mois à Allahabad. Un officier qui accompagnait le détachement, a écrit, en date d'Allahabad, 18 août, une lettre qu'il a envoyée par la voie de Bombay et que ses amis ont reçue. Le général Havelock aura donc peut-être reçu un renfort après son retour à Cawpore, le 13 août.

Le total des souscriptions versées pour les victimes des Indes, s'élève à près de 100,000 liv. st., et cela sans compter les souscriptions reçues en Orient.

Les nouvelles d'Allemagne n'offrent qu'un médiocre intérêt. Les journaux de Saint-Petersbourg, se bornent à signaler le redoublement d'activité des chantiers maritimes de la Russie. D'après les feuilles de Vienne, l'Autriche serait en train de construire de nombreux vaisseaux. — Havas.

Le *Morning-Post* du 6 octobre, poursuivant son idée de terrible vengeance contre Delhi, rappelle les atrocités dont cette ville a été jusqu'ici le théâtre :

« En réalité, dit ce journal, Delhi a toujours été une abominable ville, alternativement le théâtre des massacres féroces par lesquels les Asiatiques célèbrent invariablement leurs victoires, et le réceptacle des ces vices par lesquels, quand ils sont abandonnés à eux-mêmes, ils souillent habituellement leurs moments de tranquillité. Il est temps que vienne pour cette ville le jour du jugement. Il est temps que la croyance à ces superstitions et à son inviolabilité supposée soit à jamais dissipée. Depuis le jour où Nadir-Chah, il y a cent dix-neuf ans, se promenait sur son territoire au milieu d'un carnage inexprimable, les pieds de son cheval baignant dans le sang, jusqu'au moment où, en 1803, lord Lake rendit cette ville au Chah-Allum (à qui le Rohillah-Gholaum-Kandi avait fait élever les yeux), elle avait été le théâtre d'une longue suite d'atrocités et de crimes énormes par lesquels les vainqueurs se vengeaient les uns des autres. Ce n'est pas contre nous seulement que s'est exercée la soif de ferocité des indigènes, c'est chez eux une disposition naturelle. Dès les âges les plus reculés, les Asiatiques se sont montrés cruels dans le succès, serviles dans l'adversité, et, sous ces deux rapports, très-différents du caractère des Européens. Et, comme une règle aussi constante que cette diffé-

rence du caractère, la divine Providence n'a jamais permis que les Asiatiques et les Européens en vinsent au mains sans donner constamment la victoire à ces derniers. »

Le *Journal français de Francfort*, qui s'est montré jusqu'à ce jour l'adversaire le plus déclaré des populations moldo-valaques, semble vouloir revenir aujourd'hui sur ses premiers sentiments. Il annonce, dans le passage qu'on va lire, que l'Autriche serait disposée à faire quelques concessions pour la solution de la question de l'union, et il désigne M. de Buol comme devant se charger des futures négociations à entreprendre :

« La solution de la question danubienne ne sera amenée que par une condescendance réciproque des grandes puissances intéressées à cette affaire. Il est même possible que le cabinet de Vienne prenne l'initiative à cet égard. Cependant, le comte Buol, qui ne s'est jamais opposé à un arrangement pouvant conduire à une paix générale définitive et faisant cesser la paix armée, se chargera aussi de la direction des négociations à ce sujet. Il continue de gérer le ministère des affaires étrangères tout en étant à Carlsbad, et s'est fait accompagner dans ce but du secrétaire aulique Bahl. »

Les dernières nouvelles d'Amérique apportées par l'*Europa* ne sont pas de nature à détruire tout-à-fait les craintes qu'on avait sur la continuation de la crise financière de New-York. La perte totale du *Central-America*, qui a coulé à fond dans une tempête entre la Havane et New-York, engloutissant avec lui à peu près 10 millions en or et près de 500 individus, a produit sur la Bourse de New-York une funeste impression dont on a ressenti les effets en France et en Angleterre.

Le bruit d'un nouveau congrès européen de Paris se renouvelle avec beaucoup d'insistance à Vienne. Ce congrès aurait à résoudre toutes les grandes questions européennes, notamment celle des Principautés, la question italienne et l'affaire des Duchés danois. En outre, on chercherait à s'entendre sur une réduction générale des armées européennes. — Havas.

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

PROLOGUE. — LE CAPITAINE BRAMANTE.

(Suite.)

Le ton bref et accentué dont le jeune père prononça cette sentence décelait une force de caractère peu commune. Le capitaine Bramante en fut frappé, et l'intérêt qu'il avait ressenti pour le Piémontais en le voyant porter la main à son couteau pour riposter au coup de houssine de Visconti, s'accrut encore en face d'une résignation si stoïque. Le courage et le mépris de la vie étaient les deux seules qualités que le capitaine estimât dans un homme; livré encore enfant à ses propres instincts, les périls et la licence qui formaient alors la vie du soldat, avaient séduit son caractère aventureux, et depuis l'âge de quinze ans, il faisait la guerre tantôt pour Gênes contre Venise, tantôt pour Venise contre Gênes, hier pour Mantoue, aujourd'hui pour Milan, ainsi que cela se pratiquait alors en Italie, où chaque capitaine émigré avec sa compagnie d'un camp à un autre, suivant l'intérêt qu'il y trouvait, et sans que sa réputation en souffrit aucunement. Ce passage continu d'une domination à l'autre, cette vie de volte-face et d'évolutions sans fin; avaient développé dans l'esprit de Bramante une philosophie qui le rendait invulnérable aux coups du sort et le garantissait contre les affections et les sympa-

thies qui nous entrelacent tous dans leurs invincibles réseaux, et que lui interdisait son existence nomade. Une fois sur le champ de bataille, il se battait avec furie parce qu'il était amoureux du danger; mais la bataille finie et sa compagnie hors de péril, il s'inquiétait peu de savoir auquel des deux partis était demeuré l'avantage, à moins que le résultat de la victoire ne fût la prise d'une ville, le pillage étant presque toujours la récompense du soldat: voilà pour le moral. Quant au physique, le capitaine Bramante, qui avait déjà passé la trentaine, était de haute taille, découpé en hercule, la figure pleine, basanée, ornée d'une large moustache noire luisante et relevée en croc aux extrémités. Un coup de dague qui lui traversait le sourcil gauche ajoutait encore à l'expression martiale et déterminée de sa physionomie.

On atteignit bientôt une large galerie dans laquelle donnaient cinq portes basses, sillonnées de lames de fer. Contre l'une de ses portes un soldat était appuyé, son épée nue à la main. Alors Bramante, qui paraissait réfléchir depuis quelques instants, attacha son regard sur le père, dont l'impassibilité ne se démentait pas, et s'adressant à l'un de ses hommes :

— Jacopo, lui dit-il, dis à Morrazzi, le geôlier, de t'ouvrir la porte de ce cachot et qu'on y mette ce jeune homme.

Puis, se dirigeant vers quelques soldats groupés à quelques pas plus loin :

— Capitaine Braccioli, dit-il à celui qui paraissait leur chef, vous pouvez vous retirer avec vos gens; c'est à moi, dès à présent, qu'est confiée la garde de la duchesse, je ne dois plus la quitter qu'au pied de l'échafaud.

Et il montra sa commission, signée et estampillée aux armes du duc.

Le capitaine Braccioli était un homme de quarante ans environ, au teint pâle, aux traits anguleux, à la physionomie discrète et rusée.

— C'est une haute marque de confiance que vous donne là notre maître le duc Visconti, répondit-il à Bramante, mais il est juste de dire qu'il ne saurait mieux la placer. Nous allons nous retirer, capitaine; et pourtant ajouta-t-il après une pause, si vous le vouliez, mes hommes et moi, nous pourrions veiller avec vous; ce serait le moyen d'abrèger les quelques heures que vous avez à passer dans cette galerie. — Votre offre est fort obligeante, capitaine Braccioli, riposta froidement Bramante, et j'y suis fort sensible ainsi qu'aux avances amicales que vous m'avez faites en diverses circonstances; mais vous êtes Vénitien, et une fois pour toutes, je dois vous dire, excusez ma franchise, que tout ce qui vient de Venise ne m'inspire qu'une confiance.... très-limitée.

Une légère rougeur colora les traits du Vénitien à ces paroles, mais à peine s'en aperçut-on.

— A votre aise, capitaine, dit-il sans que son accent trahit la plus légère alteration, nous vous laissons.

Il appela le soldat qui tenait l'épée nue devant le ca-

Le *Moniteur* contient la dépêche suivante :
Camp de Châlons, 6 octobre. — Hier, a eu lieu la grande manœuvre qui avait été ordonnée pour lundi.

L'Empereur a commandé des mouvements de guerre improvisés qui ont été exécutés avec une précision et un ensemble qui témoignent hautement de l'instruction des troupes de toutes armes. S. M. l'Impératrice était à cheval, et l'Empereur était accompagné des maréchaux présents au camp.

En raison de l'incertitude du temps, c'est demain jeudi, à 11 heures, que l'Empereur passera la revue d'honneur annoncée pour dimanche.

S. A. I. le prince Napoléon vient d'arriver pour assister à cette solennité. Le maréchal ministre de la guerre, le maréchal Canrobert doivent venir demain.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 7 octobre. — « Les blés d'Afrique ont fléchi de 1 franc par hectolitre.

» Le voyage de S. M. l'Empereur, dont on parlait, est ajourné au printemps prochain.

» Les nouvelles de Constantinople reçues ici sont du 30 septembre. Dans la nouvelle modification ministérielle, Monkhar-Bey occupe le poste de ministre de la justice. Il est regardé comme un adversaire de l'union des Principautés.

» Le port de Galata a failli être détruit par un incendie.

» La situation financière ne s'améliore pas : le papier-monnaie perd 20 p. %. Le télégraphe turc, de Constantinople au golfe Persique a été décidé. Omer-Pacha doit en commencer les premiers travaux au mois de janvier prochain.

» On dit lord Stratford malade.

» Dans les Principautés, le parti de 1848 cherche à déborder les unionistes modérés ; mais ceux-ci ont la majorité.

Marseille, 7 octobre. — « Par le paquebot de Constantinople, du 30 septembre, on apprend que deux vapeurs russes et quatre canonnières ont débarqué des troupes à Tonaps en Abasie, lesquelles auraient incendié le bazar et détruit les barques. La perte pour le commerce de Trébizonde serait évaluée à 500,000 francs.

» A la suite de quelques troubles en Mingrelie, le général Bariatinski a destitué et exilé la princesse Dadian. La tutelle de son fils sera exercée par la Russie. »

Trieste, jeudi 8 octobre. — « D'après les nouvelles de Constantinople, en date du 3 octobre, la Porte aurait refusé d'obtempérer à la demande de lord Redcliffe afin d'envoyer des irréguliers pour les Indes en Albanie, en Syrie et dans l'Asie Mineure. Cette autorisation n'aura été accordée que par le Pachalik de Bagdad. » — Havas.

FAITS DIVERS.

Une nouvelle lettre du sous-officier du 1^{er} régiment de la garde, dont nos lecteurs connaissent déjà le style plein d'humour, nous fait part des incidents intimes qui ont eu lieu à l'occasion de l'arrivée de S. M. l'Impératrice au camp de Châlons.

« Lorsque l'Impératrice est arrivée, nous dit notre correspondant, des salves d'artillerie ont été tirées de toutes parts et principalement au débarcadère ; au même instant des feux de bivouac ont été

chot de la duchesse Béatrix, puis il rangea ses hommes et s'éloigna avec eux.

— Tu es bien fier de la faveur où tu es près du duc, murmura-t-il en jetant un dernier regard du côté de Bramante ; mais patience, je découvrirai peut-être le défaut de ta cuirasse. Ce désir de demeurer seul près de la duchesse doit cacher quelque dessein...

Après un moment de silence, il appela un de ses soldats, et le tirant à l'écart :

— Dis-moi, Albini, tu as un enfant ? — Oui, mon capitaine, beau comme un ange. — Un mauvais garnement, dit-on ? — Un charmant sujet, malin comme un singe, méchant comme un démon ; perfide comme une femme ; tout le monde l'adore. — Quel âge ? — Pas encore dix ans. — Envoie-le-moi bien vite, et s'il s'acquitte convenablement de la commission dont je vais le charger, tu ne t'en repentiras pas ; — ni lui non plus.

II.

Quand Bramante eut vu s'éloigner Braccioli avec sa troupe, il mit un de ses soldats en faction devant le cachot de la duchesse, donna ordre aux soldats de se tenir aux deux extrémités de la galerie qui était fort longue, puis il entra dans le cachot où venait d'être enfermé le père piémontais.

Celui-ci était assis et accoudé devant une table ; ses traits mâles et réguliers, naturellement graves, portaient l'empreinte d'une tristesse profonde ; ses pensées l'absorbaient si profondément, qu'il n'entendit pas ouvrir la

porte. Bramante le considéra avec une expression d'intérêt qui devait se rencontrer bien rarement sur sa rude physionomie.

— Eh quoi ! lui dit-il enfin, en l'abordant brusquement, est-ce que vous vous laisseriez aller au découragement ? — Au découragement ! non, répondit le jeune homme ; mais je n'ai pu surmonter une tristesse bien naturelle en songeant à la douleur que vont éprouver ceux qui m'aiment s'il ne me voit pas revenir. — Mais ne connaissez-vous personne à Milan qui puisse solliciter votre grâce auprès du duc ? — Personne ; seulement mon nom est connu d'un certain Ericcio, que l'on m'a dit être le secrétaire intime du duc Visconti. — Ericcio ! En effet, il possède ici une grande influence. — Je venais lui parler de la part de mon père ; l'affaire dont il s'agit est d'une importance extrême, et vous me rendriez un grand service en me procurant les moyens de lui écrire. — Vous savez écrire ! s'écria Bramante émerveillé. — Oui ; un pèlerin, retenu dans nos montagnes par la maladie, m'apprit à lire et à écrire il y a quelques années. — Savant comme un pape et brave comme un César, dit le capitaine. Ah ! que vous iriez loin si au lieu de ce couteau qui vous a si fort compromis, vous aviez au côté une lame fine et pointue comme celle-ci !... Mais bah ! j'oublie toujours où vous êtes. Attendez un instant, et je vous apporte ce que vous m'avez demandé.

Il sortit et revint quelques instants après, avec ce qu'il fallait pour écrire.

allumés sur toute la ligne. A sept heures 1/2, la retraite, composée de tous les tambours et de toutes les musiques réunis, est partie du quartier impérial. Chaque régiment avait envoyé avec la musique et les tambours, pour l'accompagner, une compagnie, chaque homme était muni d'une torche allumée.

» Le lendemain, à 11 heures, grande manœuvre, chaque homme avait 40 cartouches. Leurs Majestés étaient présentes.

» A huit heures du soir, Leurs Majestés sont venues honorer le spectacle du 1^{er} grenadiers. Il était composé du *Lait d'ânesse* et du *Maître d'école*, vau-devilles en un acte chacun. Les cris mille fois répétés de : *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince impérial !* ont accueilli Leurs Majestés. J'ai eu un grand succès dans la pièce du *Maître d'école*. A la fin de la représentation S. M. l'Impératrice a voulu que les acteurs lui fussent présentés ; nous étions placés sur un rang, dans notre costume théâtral ; à chacun de nous Leurs Majestés adressaient quelques félicitations. Arrivée devant moi, l'Impératrice a demandé à l'Empereur : « Quel est ce digne vieillard déçu de toutes ses espérances ? » l'Empereur lui a répondu : « Je le connais ! c'est un sergent-major. » — Je ne me savais pas aussi heureux d'être connu du souverain, aussi mon cœur a battu plus d'une fois à la suite de cette réponse.

» Il existe parmi notre troupe un musicien nommé Besson qui remplit à merveille les rôles de soubrette. Ce dernier, alors habillé en laitière de Montrouge et coquettement mis (ce qui a attiré tous les regards de l'auditoire impérial), a profité de la bonne occasion pour remettre à S. M. l'Impératrice une supplique pour demander une pension ou une récompense pour son frère, amputé au bras gauche en Crimée, vivant du produit de son travail.

» L'Empereur, avec son sourire habituel, dit : « Que demande madame Bonoreuil ? » L'Impératrice se hâta d'ajouter, sur une approbation du colonel : « Sire, c'est une affaire entre dames. » Ce qui assure à Besson que son frère ne tardera pas à recevoir ce qu'il a bien mérité.

» Leurs Majestés sont retournées ensuite au quartier impérial accompagnées de presque tout le régiment, dont un grand nombre de sous-officiers et soldats portaient des torches et des falots.

« Dimanche, à 11 heures, messe à la chapelle du camp impérial. Le *Domine Salvum* a été chanté par l'armée entière. L'accord manquait un peu, mais la musique cherchait à faire disparaître la discordance.

» Je ne sais si le siège de Reims pourra avoir lieu ; mais le temps est devenu affreux depuis deux jours, il pleut à verse ; en ce moment-ci, encore, l'eau perce la tente.

» Par ordre de l'Empereur, un état nominal par compagnie de tous les hommes ayant été soit cassés d'un grade ou ayant des antécédents non-seulement mauvais, mais laissant un peu à désirer, a été dressé, pour lui être soumis ; ils seront renvoyés sans retard dans les régiments de ligne.

» Nous avons encore cinq grandes manœuvres à exécuter si le temps nous favorise un peu, après quoi les régiments évacueront successivement le camp.

Avant-hier, 5 octobre, à onze heures du matin, un accident qui pourrait avoir eu des suites très-sérieuses, est arrivé sur le chemin de fer de Châlons au camp, à sept à huit kilomètres environ

de la ville. Une portion de talus, détrempé par la pluie, a glissé sur sa base et vint encombrer la voie juste au moment où passait un train de voyageurs. La locomotive franchit cet amas de boue, mais dérailla et se jeta contre le talus qu'elle laboura profondément en s'y enterrant de façon à n'en pouvoir être tirée par les ouvriers qui travaillaient au chemin, et dont plusieurs n'échappèrent à la mort que parce que la locomotive s'arrêta à quelques mètres d'eux. Les voyageurs en furent quittes pour une rude secousse. — Havas.

— On nous écrit de St-Petersbourg le 30 septembre que dans la nuit du 16 au 17 le feu prit, pendant un grand orage, à l'un des nombreux bâtiments près de la ville de New-Ladoga, à l'embouchure du Wolchao dans le canal de Ladoga. Le feu se propagea avec une rapidité extrême et tous les bâtiments de la rive droite furent brûlés. On apprend officiellement aujourd'hui que 200 bâtiments ont péri dans cette catastrophe. — Havas.

— Paris, jeudi 8 octobre. — Depuis hier au soir, Paris éprouve le contre-coup des violentes tempêtes qui ont régné sur l'Océan et jusque dans la Baltique. Un ouragan dont les bourrasques formidables se succèdent sans relâche ne cesse pas pour ainsi dire d'agiter avec violence les tuyaux de poêle des cheminées, les ardoises des toitures, les volets et les enseignes des marchands de Paris. Plusieurs arbres dans les Toileries, sur le cours la Reine et les boulevards extérieurs ont été déracinés.

Plusieurs dames avec des crinolines ont été renversées et roulées sur les chaussées du pont de la Concorde et du pont Royal. — Les personnes qui arrivaient du Havre cette après-midi, assuraient avoir laissé la mer dans un état affreux.

Des tuyaux qui couronnaient les cheminées des Toileries, au-dessus des appartements de l'Empereur et du côté de la rue de Rivoli, ont été emportés par le vent.

— La marée, sous l'influence d'une bonne brise de vent d'ouest, a atteint au Havre, la hauteur de 8 mètres 20 au marégraphe de la tour. Dimanche matin, elle avait atteint seulement 8 mètres 14 ; mais la marée du soir était allée jusqu'à 8 mètres 43. On sait en effet que les marées du soir dépassent habituellement le niveau de celles du jour ; ainsi donc, hier soir, à dix heures et demie, on s'attendait, si les vents soufflaient d'une direction propice, à voir la mer monter encore plus haut. A Rouen, le mouvement de la marée a été fort sensible et l'eau atteignait à quelques centimètres le niveau du quai. Il paraîtrait que le fameux *Mascaret*, dont les touristes se promettaient merveilles à Quillebœuf, a passé presque inaperçu. A Caen, la marée était aussi très-forte.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Mardi, vers midi, deux escadrons du 9^e chasseurs ont fait leur entrée à Saumur. L'état-major de l'Ecole, grand nombre d'officiers et un détachement, musique en tête, ont été à leur rencontre. Hier, il y a eu une reprise de manège en présence de l'état-major du régiment de chasseurs.

Les deux escadrons ont quitté nos murs ce matin et se dirigent sur Baugé.

Un examen aura lieu, à Rennes, en l'hôtel de la Préfecture, le jeudi 29 octobre courant, à 9 heures.

— Tenez, écrivez votre lettre ; je viendrai la prendre dans un quart d'heure, et la ferai porter aussitôt au signor Ericcio, qui saura, s'il le veut, lui, vous tirer de ce mauvais pas. Allons, du courage, tout n'est peut-être pas perdu. — Capitaine, dit alors le jeune homme en tendant la main à Bramante, c'est peu de chose que l'amitié d'un pauvre père, mais la mienne vous êtes acquise, et soyez certain, si j'échappe au danger qui plane encore sur moi en ce moment, que je n'oublierai jamais l'intérêt que vous m'avez témoigné aujourd'hui. — L'amitié d'un homme brave et intelligent n'est jamais à dédaigner, répondit Bramante en pressant énergiquement la main que lui présentait le père, et c'est avec grand plaisir que j'accepte la vôtre. Mais dites-moi, je ne serais pas fâché de savoir votre nom, si toutefois vous n'avez aucun motif pour m'en faire un mystère. — Mon nom est Francesco Bussoni, mais on me nomme ordinairement Francesco Carmagnola, du nom de l'endroit où je suis né. — Carmagnola, c'est bien, ce nom-là ne sortira plus de ma mémoire. Ecrivez vite au secrétaire Ericcio, et s'il vous refusait sa protection, tel que vous le voyez, le capitaine Bramante n'est pas tout-à-fait sans crédit auprès du duc, et je jure, retenez bien ceci, d'employer pour vous toute son influence et celle de ses amis. A bientôt.

Francesco voulut lui exprimer sa reconnaissance, mais il était déjà bien loin, et la porte du cachot était refermée. (La suite au prochain numéro.)

res du matin, pour un emploi de vérificateur des poids et mesures dans le département.

VILLE DE SAUMUR.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur,

Vu la loi du 2 mai 1855, établissant une taxe municipale sur les chiens;

Vu l'art. 5 du décret impérial du 4 août suivant; **DONNE AVIS** qu'à partir du 1^{er} OCTOBRE 1857, et jusqu'au 1^{er} JANVIER 1858, les déclarations des possesseurs de chiens seront reçues à la Mairie (bureau des contributions), tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de 10 h. du matin à 4 h. du soir.

La taxe est due pour l'année entière, et pour tous les chiens possédés au 1^{er} janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

Dans le but d'éviter toute méprise, le Maire rappelle aux possesseurs de chiens que les déclarations doivent avoir lieu chaque année, et qu'en conséquence celles par eux faites les années précédentes ne les dispensent pas d'en faire une nouvelle cette année, à défaut de quoi ils seront passibles de la triple taxe.

La taxe sera doublée, si la déclaration est inexacte. Dans le cas de récidive de défaut de déclaration, la taxe sera quadruplée.

Elle sera triplée, si la récidive concerne une déclaration incomplète ou inexacte.

Du 1^{er} au 15 janvier 1858, les demandes en rectification et les réclamations de toutes sortes, à faire depuis les déclarations, seront reçues au même bureau, aux jours et heures ci-dessus indiqués.

Hôtel-de-ville de Saumur, le 25 septembre 1857.

Le Maire, Député au Corps-Législatif,
LOUVET.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Camp de Châlons, le 8 octobre. — Aujourd'hui, à midi, l'Empereur a passé la revue d'honneur; S. M. l'Impératrice y assistait à cheval.

Aussitôt la revue, S. M. l'Impératrice, accompagnée des maréchaux, est partie pour Saint-Cloud.

L'Empereur doit partir samedi.

ORDRE DU JOUR.

Camp de Châlons, le 8 octobre 1857.

« Soldats ! Le temps que nous venons de passer ensemble n'aura pas été perdu. Votre instruction militaire s'est accrue, et les liens qui nous unissaient se sont resserrés.

» Lorsque le général Bonaparte eut conclu la paix glorieuse de Campo-Formio, il se hâta de remettre les vainqueurs de l'Italie à l'école de peloton et de bataillon, montrant ainsi combien il croyait utile, même pour de vieux soldats, de revenir sans cesse aux règles fondamentales de la théorie. Cet enseignement n'a pas été oublié : à peine de retour d'une glorieuse campagne, vous vous êtes remis avec zèle à l'étude pratique des évolutions, et vous avez inauguré le camp de Châlons, qui va servir, pour toute l'armée, de grande école de manœuvres. La garde impériale donnera donc ainsi toujours le bon exemple, dans la paix comme dans la guerre. Instruite, disciplinée, prête à tout entreprendre et à tout supporter pour le bien de la patrie, elle sera pour la ligne, dont elle sort, un juste objet d'émulation, et continuera avec elle à conserver intacte cette vieille réputation de nos immortelles phalanges, qui n'ont succombé que par l'excès de leur gloire et de leurs triomphes.

(Moniteur.)

» NAPOLÉON. »

On lit dans le Mémorial de la Loire :

La circulation est interrompue en ce moment sur la ligne de Saint-Etienne à Roanne. Les pluies abondantes tombées dans la nuit de lundi à mardi ont coupé la voie ferrée en deça de la station de l'Hôpital, vers Roanne, et intercepté le passage des convois. C'est la rivière de Saint-Symphorien, longeant le remblai, qui, démesurément grossie, a produit des affouillements qui ont de-

terminé l'affaissement de la voie sur une longueur de 80 à 100 mètres.

Le premier convoi du matin partant de Saint-Etienne a dû rétrograder après avoir descendu sur ce point un certain nombre de voyageurs qui ont préféré continuer leur route à pied. Quant au premier convoi venant de Roanne, il a failli se jeter dans la partie effondrée que le machiniste n'avait aperçu qu'à une distance de 20 mètres. Mais il a pu rétrograder et reconduire les voyageurs à Roanne.

A midi, ce même convoi s'est remis en route jusqu'au lieu de l'accident où, grâce à de nombreux camions, il a pu opérer le transbordement des dépêches et des bagages. Quant aux voyageurs, ils ont pu traverser à pied la partie affaissée du remblai et gagner sans encombre un autre convoi aposté à l'autre extrémité.

La rectification étant presque complète aujourd'hui, les ingénieurs ont renoncé à consolider le remblai affaissé. Une voie provisoire, taillée dans le roc, livrera passage aux convois, en attendant l'ouverture de la voie nouvelle, qui aura lieu fin de ce mois. Grâce à l'activité des mesures qui ont été prises, cette voie provisoire pourra être toute livrée à la circulation avant peu, car deux cent cinquante ouvriers, pris sur les chantiers du chemin en construction de Roanne à la Palisse, sont à l'œuvre nuit et jour. D'ici là, le service entre Saint-Etienne et Roanne continuera comme par le passé, sauf, bien entendu, le transbordement des bagages au lieu où est arrivé l'accident.

P.-S. Nous apprenons à l'instant que le chemin de fer a été coupé également par les eaux dans le voisinage de Clermont. Nous manquons de détails.

BOURSE DU 8 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 67 43
4 1/2 p. 0/0 baisse 90 cent. — Fermé à 90 30.

BOURSE DU 9 OCTOBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 67 50.
4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 91 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

VENTE

Sur saisie immobilière

D'UN FOUR A CHAUX

DE DEUX MORCEAUX DE BOIS

Et d'un Morceau de Terre.

Situés dans la commune de Gennes.

L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal civil de Saumur, le samedi 7 novembre 1857, à midi.

Ces biens ont été saisis à la requête du sieur Auguste Turleau, marinier, demeurant à Chenehutte-les-Tuffeaux, ayant pour avoué-constitué M^e Chedeau, avoué demeurant à Saumur, rue du Temple, n^o 22;

Sur le sieur Florent Rabouin, chaudronnier, et la dame Emilie Cosnard, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Gennes;

Par procès-verbal de M^e Dufour, huissier à Gennes, du 12 août 1857, enregistré le lendemain, visé par M. Galbrun-Sigogne, adjoint au maire de Gennes, transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 13 août 1857, volume 16, n^o 11, dénoncé aux saisis par exploit de Dufour, huissier à Gennes, du 13 août 1857, visé le même jour par le même adjoint, enregistré le lendemain, et transcrit au bureau des hypothèques le même jour, volume 16, n^o 12.

Désignation des Biens.

1^{er} Lot.

Un bois-taillis, situé au lieu nommé la Terre-aux-Lièvres, de la contenance d'environ 70 ares, joignant au nord M. de Jourdan et autres, au midi un sentier, au levant M. de Jourdan et M. Galbrun-Sigogne, et au couchant le sieur Leblanc et autres; mis à prix à deux cents francs, ci. . . 200 fr.

2^e Lot.

1^o Un bois-taillis, situé au Bois-du-Ragot, de la contenance d'environ 49 ares, et joignant du levant et du midi Louis Chaplet, du nord et du couchant M. Persac.

2^o Une parcelle de terrain, situé au Ragot, près Milly, joignant au couchant la grande route de Doué à Gennes, au levant Louis

Chaplet et autres, au nord M^{me} Reverdy et au midi la même et autres, de la contenance d'environ 89 ares, sur laquelle parcelle de terrain, dont partie est en bois-taillis, existe un four à chaux nouvellement construit avec un bangard y adossé et dont partie, seulement est couverte en ardoises.

3^o Et environ 6 ares 60 centiares de terre, situés à la Coulée-Merceronne, joignant la grande route de Doué à Gennes, au levant et au couchant un chemin et Alexis Huet, et au midi un chemin.

Ce lot mis à prix à mille francs, ci. 1.000 fr.

Total des mises à prix. 1.200 fr.

Tous ces immeubles sont situés en la commune de Gennes, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Le cahier des charges est déposé au greffe du Tribunal civil séant à Saumur.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé, à Saumur, le 10 octobre 1857.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 10 octobre 1857. Reçu un franc, dixièmes vingt centimes. (558)

LINANCIER.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Le dimanche 25 octobre 1857, à l'heure de midi,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Appartenant à M. Benoit,

Située au canton des Petites-Enverries, commune de Saint-Lambert-des-Lévées,

Et composée d'une petite maison neuve, consistant en deux chambres, grenier au-dessus, un jardin, un verger et un morceau de terre labourable; le tout contenant un hectare 20 ares 49 centiares, et joignant au nord M. Delavau, au midi M^{me} veuve Lange, au levant le chemin des Enverries, au couchant Loyau. (559)

A VENDRE

à l'amiable,

Au château de Brézé,

Le dimanche 25 octobre 1857, à deux heures après-midi,

BEAUX CHÊNES

ET PEUPLIERS,

Dépendant de la terre de Brézé,

Et les Coupes de bois-taillis,

Ci-après désignées:

1^o La coupe du Bois Jamin, située commune de Brézé, contenant 28 hectares 50 ares.

2^o La coupe de la Basse-Grève, également commune de Brézé, y compris le jeune semis de la Butte-Mouron, contenant 14 hectares 27 ares 6 centiares.

3^o La coupe du bois de la Roche, située commune de Saint-Cyr, contenant 4 hectares 85 ares 19 centiares.

4^o Cent sept pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Potirons, commune de Brézé.

5^o Cinquante-trois pieds de chènes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe de la Cassomère, commune de Chacé.

6^o Cent quarante-quatre peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans le marais de la Chalandrier, commune de Brézé.

7^o Deux cent quatre peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans le petit marais de Baffoux, commune de Brézé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la Terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLANT, régisseur. (550)

AVIS.

Le dépôt de l'Elixir-Raspail, de COMBIER-DESTRE, de Saumur, n'est plus à Paris, chez M. MALLEZ, rue Vavin, 5, il est maintenant chez M. LUEZ fils, rue Saint-Martin, 116.

Le Tribunal de Commerce de la Seine, par un jugement rendu le 13 août 1857, condamne solidairement MM. Mallez-Landais, de Paris, et Mallez-Lemaire, de Lille, à changer la forme de leur bouteille et de leur étiquette, aux dommages et intérêts envers Combiere, pour le préjudice qu'ils lui ont causé et aux frais de l'instance.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA FERME

DU PETIT-TERTRE,

Commune de Saint-Lambert-des-Lévées, près Saumur, contenant 13 hectares 45 ares 32 centiares. (532)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

A 5 pour cent, d'une ou de plusieurs personnes, et par première hypothèque, sur une propriété qui consiste en: 1^o 15 fermes contenant 1,400 hectares, d'un produit de 23,000 fr., nets d'impôts; 2^o 300 hectares de bois-taillis. (556)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

On demande à emprunter

250,000 FRANCS,

NOUVEAUTÉS

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, à Saumur.

ARTICLES POUR MARIAGE.

Tous les assortiments de cette maison sont doubles de ce qu'ils étaient les années précédentes.

Choix immense de **HAUTE NOUVEAUTÉ** pour ROBES, de CHALES tapis, rayés, stellas, algériens, mouzaïa.

ROBES à quilles, VELOURS de laine, DRAP ottoman, etc., etc.

CHALES STELLAS, fond cachemire, bordures brochées, depuis 18 fr. — 100 modèles nouveaux de **CONFECTIONS** pour dames; **TALMAS ÉDREDON**, depuis 6 fr.

DRAPERIES

DE TOUTES LES FABRIQUES.

Étoffes spéciales pour Paletots, Raglans, Cabans, Pantalons, Capots, et vêtements de dames et enfants.

Grand assortiment

DE TOILES FIL

Vendues bien au-dessous du cours.

On envoie des échantillons de tous les articles.

50 pièces toiles pour torchons, garanties tout fil, 50 cent. Toiles 2/3 pour chemises, garanties tout fil, 85 c., 95 c. et 1 fr.

Toiles 4/4 pour draps, garanties tout fil, 1 fr. 20 c.

CONFECTION ET RÉPARATION

DE FOURRURES,

MANCHONS, PALATINES, BERTHES ET MANCHETTES

De toutes les fourrures connues.

Manchons pour dames depuis 6 fr.

Manchons pour enfants depuis 4 fr. 95 c.

PARURES EUGÉNIE depuis 12 fr. 75 c.

(561)

A VENDRE

A l'Amiable,

LES BIENS IMMEUBLES

Ci-après, savoir :

COMMUNE DE VARENNES.

LA FERME DES PRÉS,

Près le chemin de fer de Tours à Nantes.

Cette Ferme comprend :

1° Bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin et frêche, compris sous les numéros 662, 663, 664 et 665 de la section K du plan cadastral de la commune de Varennes, contenant 14 ares, et joignant au levant M^{me} Dufresne et au couchant la rue des Prés.

2° Une grande pièce de terre labourable, comprise sous les numéros 642 et 644 de la même section, contenant 2 hectares 91 ares 50 centiares, et joignant au levant la rue des Prés et les bâtiments précités, et au couchant une autre rue.

3° Un morceau de terre labourable, nommé la Pointe, sis au même canton, contenant 38 ares 50 centiares, et joignant le chemin de fer et la pièce ci-dessus.

Ce morceau est compris sous les numéros 711 et 712 de la section précitée du plan cadastral.

4° Une pièce de terre, aux Bois-Breton, comprise sous le numéro 65 de la section E du même plan, contenant 28 ares 15 centiares, et joignant une rue au levant.

5° Un pré, nommé le Pré-des-Coutures ;

Ce pré, compris sous les numéros, 593, 594 et 595 de la section K, contient 1 hectare 3 ares 50 centiares, et joint au nord au chemin, au midi la pièce des Barrières, ci-après désignée.

6° Une pièce de terre labourable, aux Barrières ;

Cette pièce est comprise sous le numéro 591 de la section K, contient 2 hectares 16 ares, et joint au nord le pré ci-dessus.

7° Vingt-sept ares 50 centiares de terre labourable, au canton du Bois-de-Brion, porté sous le numéro 41 de la même section, joignant au midi Hardouin, et au nord M. Bonnemère.

8° Quatorze ares 55 centiares de terre, dans les Vigneaux, compris sous le numéro 991 de la section A du plan cadastral.

9° Un pré, dans les prés Grolles, contenant 44 ares 60 centiares, compris sous les numéros 1018 et 1101 des mêmes plan et section, et joignant la Tourde-des-Vaches au nord.

COMMUNE DE CHOUZÉ.

10° Dix-huit ares 59 centiares de terre labourable, à la Touche, lieu dit des Marteaux, joignant au levant Paul Roux, et au couchant M. Lacour.

11° Quatorze ares 63 centiares de terre, affilée de rangées de vigne, au canton de Lece, lieu dit le Colombier, joignant au levant Audineau, au midi et au nord des chemins, et au couchant Tortoux.

12° Vingt-et-un ares 96 centiares de terre, affilés de vigne, au même canton, joignant au levant Audineau, au midi et au nord des chemins, et au couchant Perrault.

13° Et, enfin, 8 ares 25 centiares de terre, affilés de vigne, aux Prés-de-la-Ville, joignant au levant M. Moreau, au midi M. Neau, au couchant M^{me} Bouilly, et au nord une charrière.

Tous ces biens seront vendus soit en bloc, soit par parties, au gré des acquéreurs.

Ils appartiennent à M. FRAIMBAULT, gendre MILSONNEAU, propriétaire à Varennes.

Il sera accordé toute facilité pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. AUDUSON-FRAIMBAULT, conducteur des ponts-et-chaussées, chargé du service de la Loire, demeurant à Saumur, petite rue St-Pierre, soit à M^e BAUDRY, notaire à Varennes. (545)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 11 octobre 1857, à midi et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée la femme Montrieul, aubergiste, sur les Ponts, rue de la Visitation, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Pusieurs lits, couettes, rideaux, couvertures, couvre-pieds, draps, serviettes, nappes, bons effets, armoire, tables, pendules, chaises, tabourets, montre vitrée, vin rouge et vin blanc en barriques, eau-de-vie, 22 barriques vides, batterie de cuisine, bouteilles vides, quantité de ferraille et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable,

1° UNE JOLIE MAISON NEUVE,

Située à Saumur, rue Courcouronne, n° 14 ;

2° UN JARDIN,

Situé à Saumur, impasse de l'Ancienne-Poissonnerie, quartier St-Nicolas, joignant les maisons de MM. Leguin, plâtrier, et Tailbonis.

S'adresser à M. PHILIPPE STELWAGEN, propriétaire à Saumur, ou à M^e DUTERME, notaire en ladite ville.

On donnera toutes facilités pour les paiements. (552)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, est transférée même rue, n° 3. (379)

A CÉDER

Pour cause de santé,

De suite ou pour la Toussaint prochaine,

Un HOTEL bien achalandé, dans un chef-lieu d'arrondissement du département.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON

Située rue Beaurepaire,

Anciennement occupée par M^{me} veuve Callouard,

A VENDRE OU A LOUER,

PRÉSENTEMENT

S'adresser à M^{me} veuve de FOSLETBULLE, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (236)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Beaurepaire, n° 33, faisant actuellement l'objet de deux locations.

S'adresser à M. CORMERY, rue du Collège, 18, à Saumur. (544)

A VENDRE

LE CLOS TEUILLY,

Contenant deux hectares trois ares, appartenant à M. DESVARANNES,

Situé à Beaulieu, commune de Saumur, et dépendant de la propriété de Beaulieu.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (546)

VINAIGRE MÉDICINAL aromatique pour la toilette et les bains. Propriété d'Andrieux-Barrie et Langlane, successeurs de Mignot, parfumeur, rue Vivienne, 190, Paris.

Dépôt chez M. AVRILLON, parfumeur à Saumur, et chez tous les principaux coiffeurs de la France et de l'étranger. (495)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,